

CMEN: Chargé de Maintenance en Environnement Nucléaire								
BLOC DE COMPETENCES		REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE COMPETENCES		REFERENTIEL D'EVALUATION		
N° de fiche RNCFP36472		décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés		identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités		MODALITES D'EVALUATION		
						CRITERES D'EVALUATION		
BC01	Bloc 1 Préparer une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS)	A.1.1.	Préparation ou appropriation du dossier d'une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS)	C.1.1.1.	Identifier les règles d'assurance qualité applicables à une intervention technique de maintenance sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS), en s'appuyant sur les référentiels en vigueur (Arrêté INB, NT85/114 indice en vigueur, NTAQ, ...) afin de garantir la sécurité des biens et des personnes ainsi que la qualité de l'intervention technique.	Épreuve 1 : Cette épreuve permet d'évaluer l'ensemble des compétences du Bloc 1 : Préparer une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS). Nature de l'épreuve : Mise en situation simulée individuelle orale et écrite. Réalisation professionnelle : Mise en situation simulée de la préparation d'une intervention technique (de maintenance, essais...) sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) dont l'ensemble des exigences techniques sont présentées au candidat. Phase 1 : Les candidats analysent le cahier des charges et les exigences liées aux livrables à rendre à savoir un dossier de réalisation travaux DRT complet (liste des documents applicables, document de suivi de l'intervention, analyse de risque sécurité sureté environnement radioprotection, régime de travail radiologique, liste des outillages, planning d'intervention...) Phase 2 : Après analyse et synthèse des exigences techniques, les candidats construisent un dossier de réalisation travaux à destination des chargés d'affaires. Phase 3 : Chaque candidat devra argumenter à l'oral un dossier de réalisation travaux permettant de mettre en évidence : - L'analyse technique du contrat - L'organisation prévue pour satisfaire les exigences du client et tenir compte des risques QSSER - La documentation prévue pour assurer la traçabilité de la prestation Conditions de réalisation : Les ressources disponibles sont le cahier des charges de l'intervention, des exemples de réalisation vécus en entreprise et des cas simulés en habilitations nucléaires. La durée de la présentation devant le jury qui simule le chargé d'affaires, le temps alloué aux questions/réponses ainsi que le délai de transmission du dossier seront définis dans un cahier des charges qui sera transmis au préalable au candidat et au jury. L'évaluation continue d'entreprise réalisée par les tuteurs (institut et professionnel) est soumise pour avis au jury.	Cr.1.1.1.	À partir de l'analyse du système d'assurance qualité applicable sur l'intervention, le candidat explicite les différences entre le Cas 1 et Cas 2 (ou classe 1 et classe 2...), le partage des responsabilités entre le client et le prestataire et/ou ce qu'implique le référentiel applicable dans l'organisation qualité de l'intervention. - réunions obligatoires (telles que la levée des préalables ou réunion d'enclenchement), - documentation de traçabilité et de fin d'intervention (RFI ou CRI) - phases de contrôles en fonction des niveaux d'habilitation - exigences techniques du cahier des charges définies par le client Critère de qualité : Le candidat s'appuie sur les documents issus du dossier de réalisation travaux pour justifier les différences dans le système d'assurance qualité.
				C.1.1.2.	Vérifier la Liste des Documents Applicables (LDA) constitutifs du Dossier de Réalisation Travaux (DRT) tels que le Document de Suivi de l'Intervention (DSI), l'organigramme de chantier, les procédures d'intervention, nécessaires au démarrage de l'intervention afin de garantir la conformité aux règles de sureté et qualité de l'intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS).		Cr.1.1.2.	Le candidat énumère les documents constitutifs de son dossier de réalisation travaux, il doit être capable d'expliquer le contrôle de la mention BPE (Bon Pour Exécution) et du bon indice des documents en fonction de la liste des documents applicables, et explique sa contribution personnelle. Critère de qualité : le candidat explique le circuit de validation des documents en fonction de l'organisation qualité applicable sur son intervention (exemple: Vu Sans Observation, Bon Pour Exécution)
		A.1.2.	Identification des risques liés à la sécurité, la radioprotection et à la sûreté d'une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS)	C.1.2.1.	Identifier les risques sécurité et/ou radioprotection en anticipant les paradoxes individuelles et collectives issues de l'Analyse De Risque, du plan de prévention, Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) et du Régime de Travail Radiologique (RTR) ou du Dossier d'Intervention en Milieu Radioactif (DIMR) afin de réaliser une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) sans incident ou accident pour la sécurité de la personne et de l'équipe.		Cr.1.2.1.	À partir de la documentation fournie, le candidat traduit l'analyse des risques avec : - la cause du risque, - le type de risque, - sa probabilité de survenue et sa dangerosité Critère de qualité : il se renseigne sur les paradoxes à mettre en œuvre et s'assure de disposer de toutes. Il doit n'en oublier aucune. Il demande l'évolution de l'analyse de risque en fonction de l'évolution de l'environnement de travail.
				C.1.2.2.	Intégrer les protocoles de sûreté (liés aux états de tranches, à la radioprotection, à la qualification du matériel, aux conditions accidentelles et au séisme, sectorisation de feu de sûreté...) et prendre en compte les risques sûreté (comme le FME Foreign Material Exclusion : risque d'introduire un corps ou produit étranger dans un circuit) liés à l'intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) en prévoyant les paradoxes à mettre en œuvre afin de garantir le maintien des 4 fonctions de sûreté (Refroidissement, Réactivité, Confinement, Protection) et des 3 barrières de confinement (Enveloppe du circuit primaire, gaine du combustible et enceinte du bâtiment réacteur).		Cr.1.2.2.	En s'appuyant sur son analyse en arrêt de tranche, le candidat explique : - si l'intervention est conditionnée par les états de tranche et niveaux d'eau: - quel état de tranche est concerné et pour quelles raisons. En tranche en marche, il explicite si un repil de la tranche doit être décrété, sous quels délais, en fonction de la nature de l'évènement qui pourrait se produire. Il explique si le matériel sur lequel il intervient : - est classé EIPS (Intervenant et Protection des intérêts), ou EIPR (Élément important pour la Protection associé aux Risques) ou EPI (Élément important pour la Protection associé aux Incidents), - s'il est classé de sûreté K1, K2 ou K3 - en fonction, il argumente à quelles conditions il résistera et ce qu'il doit faire pour préserver le classement. Le candidat est capable de commenter le secteur de feu de sûreté dans lequel il intervient, les différences avec les autres secteurs de feu et ce qu'il doit faire pour préserver la sectorisation incendie (respect des charges calorifiques autorisées...).
		A.1.3.	Organisation de la mise en œuvre d'une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS)	C.1.3.1.	Vérifier la disponibilité des moyens logistiques associés à l'intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) (matériel, sas vinyle, échafaudages, réceptacles à déchets...) en se référant aux données du Dossier de Réalisation Travaux (DRT) afin de garantir le bon déroulement de l'intervention.		Cr.1.3.1.	Le candidat dévoile le choix des moyens logistiques retenus en s'appuyant sur une liste. Celle-ci fait apparaître les moyens présents ou manquants. Le candidat explique la démarche qu'il met en œuvre en cas de manque d'un moyen logistique pour y parer et l'impact sur la réalisation de l'activité.
							C.1.3.2.	Contrôler l'état et le bon fonctionnement du matériel (y compris les moyens de mesure, les pièces de rechange et les Produits et Matériaux Utilisables en Centrale (PMUC)) en s'appuyant sur les Procès-Verbaux d'étalonnage ou sur la liste du matériel fourni afin de respecter la qualification du matériel et d'assurer la qualité de l'intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS).
	C.1.3.3.			Respecter la fenêtre d'intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) prévue, en suivant son activité sur le chemin critique du planning ou en tenant compte des dates butées afin de maîtriser les coûts et les délais.	Cr.1.3.3.	Le candidat montre sur un planning à minima : - où se situe son intervention par rapport aux autres tâches qui la précèdent ou succèdent, - quelles interventions pourraient être impactées si la sienne prenait du retard - quelles dates butées sont à respecter, - quel prévenir en cas de retard, - sous quel délai prévenir en cas de retard. Critère de qualité : Le candidat argumente la cause du retard et sa proposition pour rattraper le retard. Le candidat explicite si son activité a un impact sur le chemin critique de l'arrêt.		

BC02	Bloc 2 Réaliser une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS)	A.2.1.	Cadrage de sécurité d'une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS)	C.2.1.1.	Demander les régimes et les autorisations d'intervention en sollicitant le service exploitant concerné afin de contrôler les points clés nécessaires au démarrage de l'intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) dans les délais prévus et en toute sécurité.	Épreuve 2 : Cette épreuve permet d'évaluer l'ensemble des compétences du Bloc 2 : Réaliser une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) Nature de l'épreuve : À partir d'une situation réelle reconstituée, évaluation individuelle écrite et orale. Réalisation professionnelle : Phase 1 : Chaque candidat explicite son niveau de maîtrise des compétences visées au bloc 2, à travers un rapport écrit d'activités qu'il a réalisé en entreprise. Ce rapport écrit est orienté sur la réalisation d'une intervention technique (de maintenance, essais...) sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) Phase 2 : Chaque candidat explicite son niveau de maîtrise des compétences visées au bloc 2, à travers une présentation orale d'activités qu'il a réalisées en entreprise. Cette présentation orale est orientée sur la réalisation d'une intervention technique (de maintenance, essais...) sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) La durée de la présentation au jury, le temps alloué aux questions/réponses ainsi que le délai de transmission du rapport d'activités seront définis dans un cahier des charges qui sera transmis au préalable au candidat et au jury. L'évaluation continue d'entreprise réalisée par les tuteurs (institut et professionnel) est soumise pour avis au jury. * Si la situation entreprise ne permet pas d'évaluer la compétence C.2.2.2., le candidat fera la démonstration de l'acquisition de la compétence par le biais de l'analyse réflexive d'une situation mettant en œuvre cette compétence	Cr.2.1.1.	Le candidat justifie : - la bonne adéquation entre le type de régime choisi, la nature de son intervention et les risques associés (régime de consignation, régime d'essai, accord pour activité sans régime, permis de feu, permis poussière, ouverture de plancher...) - l'obtention du régime au moment d'intervenir - où et comment retirer/restituer le régime de façon informatique ou papier - les habilitations nécessaires pour retirer le régime - les pratiques de fiabilisation de l'intervention (PF) mises en œuvre afin de contrôler la mise en place des points clés de consignation - la signature des pancartes de consignation (si nécessaire)
			C.2.1.2.	Définir la zone d'intervention et d'implantation du matériel en mettant en place le balisage de chantier et le panneau de chantier, en réalisant le Procès-Verbal d'ouverture de chantier et/ou fiche d'entreposage et de stockage afin de limiter l'accès aux seules personnes autorisées de l'équipe d'intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS).	Cr.2.1.2.		La qualité du balisage est évaluée à travers : - la zone de balisage couvrant intégralement la zone d'intervention, - la prise en compte d'une zone de passage pour les autres entreprises, - la mise en place d'un panneau de chantier en adéquation avec les risques identifiés sur le terrain et la bonne complétude des renseignements sur le chantier, la complétude du panneau de chantier - le respect des charges calorifiques indiquées dans les fiches d'entreposage/stockage Critère de qualité: le candidat démontre qu'il fait respecter le balisage de chantier en interdisant l'accès à des personnes étrangères ou en veillant à ce que celui-ci ne soit pas dégradé.	
		A.2.2.	Exécution technique d'une intervention de maintenance sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) conformément au Dossier de Réalisation Travaux (DRT)	C.2.2.1.	Contrôler le respect des règles de sécurité par l'équipe tout au long de l'intervention en participant au « pré job briefing », en vérifiant le port des Équipements de Protection Individuels (EPI), en contrôlant la conformité des Équipements de Protection Collectifs (EPC) et en respectant les durées limites d'exposition aux rayonnements ionisants pour garantir la sécurité des acteurs de l'intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) et de l'entreprise.		Cr.2.2.1.	Le candidat démontre, au choix, en fonction des affichages sécurité : - qu'il fait respecter les règles aux intervenants comme : le port des lunettes de sécurité ou gants adaptés en fonction des risques, la conformité des harnais pour le travail en hauteur (état général, dates de contrôles...), la rédaction et respect d'un examen d'adéquation de levage et la non-présence d'intervenants dans la zone de levage pour le risque de chute de charge, le contrôle de l'atmosphère en espace confiné via oxigène-mètre ou explosimètre et le port de ces équipements par les intervenants, le respect des Durées Limites d'Exposition (DLE) pour le travail en ambiance chaude, le respect des 5 points clés de la consignation électrique et la conformité (dates, état) des Équipements de Protection Individuels électriques en cas de travail sous tension - ou qu'il contrôle la qualité et la présence des Équipements de Protection Collective (EPC) telles que la vérification journalière des échafaudages par rapport à la fiche apposée sur l'échafaudage, la présence des extincteurs adaptés et tapis de protection en cas de travail par points chauds, le bon état des garde-corps... Critère de qualité: le candidat est capable d'exclure de son chantier un intervenant ne respectant pas les règles de sécurité, de conseiller les intervenants sur les bonnes pratiques et de restituer les risques et parades lors du « pré job » briefing.
				C.2.2.2.	Garantir le respect des règles de radioprotection par l'équipe tout au long de l'intervention technique de maintenance sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) en appliquant la démarche ALARA (As Low As Reasonably Achievable) et en effectuant les mesures de débits de dose afin de maîtriser le niveau de la dose collective et individuelle de son équipe et que la propreté radiologique des locaux soit maintenue.		Cr.2.2.2.	Le candidat démontre la mise en œuvre de la radioprotection en jouant sur 4 paramètres: Distance, utilisation correcte du radiamètre (bon fonctionnement et étalonnage avant utilisation, réalisation de mesures à 1m, 50 cm et/ou recherche de points chauds) pour mettre à distance les opérateurs des zones irradiantes - Activité: évacuation des déchets irradiants sur le chantier en temps réel, réalisation de dépistages pour s'assurer de la décontamination effective des locaux, - Temps: séances d'entraînements avant d'intervenir pour faire bien du premier coup, alimentation des rapports de doses reçus par l'équipe en temps réel - Ecrans : vérification de la mise en place des matelas de plombs aux zones adéquate et/ou de la présence d'eau dans les circuits comme écran de protection Critère de qualité: 3 critères sont requis à minima. Le candidat est capable d'interrompre l'intervention si les résultats attendus ne sont pas conformes.
				C.2.2.3.	Réaliser ou superviser le geste technique de maintenance sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) conformément au Dossier de Réalisation Travaux (DRT) en respectant les Pratiques de Fiabilisation de l'Intervention (PFI), en assurant la traçabilité phase par phase dans un Document de Suivi de l'Intervention (DSI) (ou des gammes d'intervention, Procès-Verbal d'expertise...) afin que les points de notifications (contrôle technique, surveillance et vérification) permettent de livrer une installation fonctionnelle.		Cr.2.2.3.	La traçabilité du geste technique sera étayée en montrant des documents qualité : - complétés, - datés et signés en temps réel par les personnes présentes sur l'intervention. Critère de qualité : les documents présentent l'atteinte ou non des résultats techniques attendus, la cause d'une non-atteinte et l'impact (ouverture d'une fiche de non-conformité), aucun écart sur la traçabilité du geste technique ne doit être relevé par le client. La levée des points de notification sera commentée avec : - l'enjeu associé, - le nom et l'habilitation de la personne venant les lever, - le moment où celle-ci est venue les lever par rapport au geste technique. Critère de qualité : Tous les points de notification sur l'activité sont attendus. Le candidat argumentera la mise en œuvre des pratiques de fiabilisation de l'intervention (PFI) en mode réflexe et en application consciente sur son activité : elles sont incorporées au fur et à mesure.
		C.2.3.1.	Gérer un aléa lors d'une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (NB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) en créant une fiche de non-conformité afin de le tracer, de le traiter et de garantir la qualité de la prestation de maintenance.	Cr.2.3.1.	Le candidat explique l'ouverture d'un document traçant la non-conformité : - habilitation minimale requise - responsabilité dans le traitement entre le client et le titulaire, - proposition et mise en œuvre de la solution retenue - étude d'impact sur la poursuite de l'activité (technique et aléas planning).			

		A.2.3.	Gestion d'une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS)	C.2.3.2.	Participer aux essais de bon fonctionnement ou à la requalification du matériel après l'intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) en se basant sur les gammes associées afin de conserver les performances du matériel.			Les documents permettant d'attester : - la requalification intrinsèque (et/ou fonctionnelle), et/ou les essais, - ou les contrôles finaux (inspections télévisuelles par exemple) avant restitution ou remise en service sont réalisés devront être montrés et explicités par le candidat. Les résultats de ceux-ci devront être comparés à l'attendu. Critère de qualité : le candidat explique les différences entre requalification intrinsèque ou fonctionnelle, et/ou le but des essais ou des contrôles finaux.	
BC03	Bloc 3 Conclure une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS)	A.3.1.	Clôture d'une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) conformément au Dossier de Réalisation Travaux (DRT)	C.3.1.1.	Trier les déchets de l'intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) en s'appuyant sur les critères de tri des déchets, sur le Procès-Verbal de fermeture de chantier et les dépistages de contamination afin de restituer le chantier dans son état initial	Épreuve 3 : Cette épreuve permet d'évaluer l'ensemble des compétences du Bloc 3 : Conclure une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) Nature de l'épreuve : À partir d'une situation réelle reconstituée, évaluation individuelle écrite et orale. Réalisation professionnelle : Phase 1 : Chaque candidat explicite son niveau de maîtrise des compétences visées au bloc 3, à travers un rapport écrit d'activités qu'il a réalisé en entreprise. Ce rapport est orienté sur la capitalisation d'une intervention technique (de maintenance, essais...) sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) Un cahier des charges sur le contenu sera transmis au candidat et au jury au préalable. Phase 2 : Chaque candidat explicite son niveau de maîtrise des compétences visées au bloc 3, à travers une présentation orale d'activités qu'il a réalisées en entreprise. Cette présentation orale est orientée sur la capitalisation d'une intervention technique (de maintenance, essais...) sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) La durée de la présentation au jury, le temps alloué aux questions/réponses ainsi que le délai de transmission du rapport d'activités seront définis dans un cahier des charges qui sera transmis au préalable au candidat et au jury. L'évaluation continue d'entreprise réalisée par les tuteurs (institut et professionnel) est soumise pour avis au jury.	Épreuve 3 Le candidat présente la gestion des déchets de l'intervention : - nature des déchets - volumes générés et types de conditionnement, - critères de tri en zone contrôlée (selon le niveau d'irradiation) ou non, - interlocuteurs Critère de qualité : aucun écart concernant la gestion des déchets n'est relevé. Par comparaison avec le Procès-Verbal (PV) d'ouverture chantier le candidat réalisera le PV de fermeture de chantier et mettra en relief les écarts avec l'attendu identifié à l'ouverture.		
				C.3.1.2.	Restituer le matériel utilisé (y compris les moyens de mesure) à l'issue d'une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) en effectuant les contrôles nécessaires (radiologiques ou non) afin de le restituer dans un état fonctionnel pour de futures interventions ou d'en signaler les dysfonctionnements.			C.3.1.1.	Le candidat argumente les contrôles après utilisation du matériel à travers des vérifications sur : - le bon état général et le bon fonctionnement en testant le matériel - le bon conditionnement si retour à la base de maintenance - éventuellement l'absence de contamination radiologique sur le matériel via un dépistage ou contrôle au Contrôleur Petit objet - la préparation du transport "transnucléaire" (transnucléaire) Critère de qualité : les documents traçant ces vérifications sont présentés.
		A.3.2.	Capitalisation d'une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS)	C.3.2.1.	Tracer le solde d'une intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) en alimentant les comptes rendus d'intervention (informatiques ou papiers) pour alimenter le Retour d'Expérience (REX) et communiquer au client les résultats obtenus.			C.3.2.1.	Les comptes rendus du solde de l'intervention font apparaître à minima : - la liste détaillée des points forts/faibles d'amélioration - la liste détaillée des difficultés rencontrées et des écarts ou aléas - les résultats obtenus Critères de qualité : les documents finalisés ou le compte-rendu sur les applications informatiques sont exacts et tous les champs nécessaires sont complétés. Les délais pour rendre les documents sont respectés pour garantir le respect de l'échéance de rendu du dossier final (15 jours ou spécifications autres pour un Rapport de Fin d'Intervention). Le candidat participe au debriefing de l'intervention pour présenter ses résultats et améliorer les interventions futures.
		C.3.2.2.	Réaliser le bilan de l'intervention de maintenance technique sur Installation Nucléaire de Base (INB) ou Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS) en rapportant le rôle de chacun selon son niveau d'habilitation afin de rendre compte et de contribuer à la démarche d'amélioration continue	C.3.2.2.	Sur la base du positionnement dans l'organigramme, le candidat explicite : - les domaines de compétences de chacun en fonction des habilitations HN (Habilitation Nucléaire) et RP (Radioprotection), - le bilan de ses missions personnelles et son degré de responsabilité pour les tâches qui lui ont été confiées - les personnes à qui il doit rendre compte (hiérarchie et interlocuteurs, dont le client) Critère de qualité : le candidat explicite ces points en se basant sur bilan de la satisfaction globale du client ou de sa hiérarchie avec éventuellement la note de l'évaluation de la prestation				